Informations de base

2023/2085(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre des dispositions du traité relatives à la citoyenneté de l'Union **Subject** 1 Citoyenneté européenne 8.30 Traités en général	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFCO Affaires constitutionnelles	PAGAZAURTUNDÚA Maite (Renew)	24/05/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive DOLESCHAL Christian (EPP) DURAND Pascal (S&D) BOESELAGER Damian (Greens/EFA) SARYUSZ-WOLSKI Jacek (ECR) SCHOLZ Helmut (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	KEMPA Beata (ECR)	21/09/2023

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/06/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/12/2023	Vote en commission		
13/12/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0436/2023	
16/01/2024	Débat en plénière		
17/01/2024	Décision du Parlement	T9-0024/2024	Résumé

17/01/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2085(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFCO/9/12229

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE754.647	10/10/2023	
Amendements déposés en commission		PE756.007	07/11/2023	
Avis de la commission	LIBE	PE753.701	30/11/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0436/2023	13/12/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0024/2024	17/01/2024	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)145	21/05/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence

Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
PAGAZAURTUNDÚA Maite	Rapporteur(e)	AFCO	22/09/2023	FEANTSA

Mise en œuvre des dispositions du traité relatives à la citoyenneté de l' Union

2023/2085(INI) - 17/01/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 437 voix pour, 158 contre et 41 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre des dispositions du traité relatives à la citoyenneté de l'Union.

Les députés estiment que la citoyenneté de l'Union comprend l'identité démocratique européenne partagée et commune ainsi que les droits, devoirs civiques et libertés spécifiques qui y sont attachés, et que l'exercice de ces droits, en ligne et hors ligne, renforce le lien des citoyens avec l'Union et sa légitimité démocratique, tout en leur offrant des droits supplémentaires.

Le potentiel de la citoyenneté de l'Union **n'a pas encore été totalement exploité**. Les députés constatent que trop souvent, les citoyens de l'Union ne sont pas suffisamment sensibilisés aux droits, aux devoirs civiques et aux libertés découlant de leur citoyenneté de l'Union, qu'ils connaissent et comprennent mal.

En outre, il subsiste **d'importantes lacunes** dans l'application pratique de la citoyenneté de l'Union et dans le plein exercice des droits et libertés qui en découlent, dont certaines sont dues à la mise en œuvre non uniforme de la législation de l'Union par les États membres. Le Parlement s'inquiète des difficultés spécifiques qui entravent le plein exercice des droits et libertés découlant de la citoyenneté de l'Union en ce qui concerne notamment **les droits politiques, la libre circulation et de séjour, la protection consulaire et la discrimination**.

La résolution souligne que la construction de la citoyenneté de l'Union doit évoluer pour répondre aux besoins et aux enjeux européens du XXIe siècle, et qu'il convient de reconnaître le potentiel de **l'innovation numérique** et la nécessité d'adopter une approche équilibrée pour faire face à la complexité générée par la mondialisation et les nouvelles technologies. Les députés estiment également que le **plurilinguisme** au sein des institutions de l'Union et dans le cadre de leur interaction avec les citoyens constitue un aspect majeur du renforcement de la notion de citoyenneté de l'Union.

Recommandations

Le Parlement européen a invité les États membres et les autorités locales et régionales à mettre pleinement en œuvre **les directives existantes sur les droits des citoyens mobiles** et de remédier rapidement aux lacunes existantes en amont des élections européennes. Il a préconisé d'élaborer des campagnes de sensibilisation ciblées dans le pays de résidence afin d'informer les citoyens mobiles de l'Union de leur droit de voter et de se présenter aux élections européennes et municipales dans ce pays. Il a réitéré son appel à étendre les droits des citoyens mobiles aux élections nationales et régionales et a préconisé une application uniforme du droit de vote lors des élections européennes pour les citoyens de l'Union résidant en dehors de l' Union.

L'Union et les États membres sont invités à :

- promouvoir l'adoption d'une **charte européenne des droits numériques** contraignante, y compris les droits liés à la citoyenneté numérique;

- **mettre un terme aux programmes de «visas dorés» et aux programmes d'investisseurs**. Il devrait être possible d'adopter des dispositions communes conformément à la procédure législative ordinaire, en vue d'empêcher la vente de passeports ou d'autres abus concernant l'acquisition et la perte de la citoyenneté de l'Union par des ressortissants de pays tiers;

- adapter les **programmes scolaires** pour enseigner l'histoire de l'Europe et de l'Union européenne ainsi que son fonctionnement, afin de promouvoir une citoyenneté active et des valeurs européennes communes, et de sensibiliser davantage à la valeur ajoutée qu'offre le fait d'être un Européen et un citoyen de l'Union.

Le Parlement a préconisé i) de créer un **guichet unique** pour tous les outils participatifs de l'Union, tels que l'initiative citoyenne européenne, les pétitions adressées au Parlement, les plaintes adressées au Médiateur européen; ii) de créer un **mécanisme permanent de consultation** des citoyens permettant aux citoyens, en particulier aux jeunes, de se prononcer sur les priorités et les politiques de l'Union, iii) d'envisager l'introduction d'une **carte de citoyen européen**; iv) de reprendre les négociations sur la révision du règlement (CE) nº 1049/2001(26) afin de garantir que les citoyens de l'Union soient en mesure d'exercer pleinement leur **droit d'accès aux documents** et de contrôle des institutions.

Les députés ont réaffirmé la nécessité d'élaborer un **statut de citoyen de l'Union** qui compile les droits existants et futurs en matière de citoyenneté. Ils ont proposé d'inclure une clause transversale de non-discrimination dans le statut de citoyen de l'Union en tant que garantie supplémentaire de l' égalité dans l'exercice des droits liés à la citoyenne.

Le Parlement a proposé que, dans le domaine de **la participation et des droits politiques, de la liberté de circulation et de la citoyenneté numérique**, les citoyens puissent prétendre, en particulier:

- à une représentation démocratique équilibrée des femmes et des hommes sur les listes électorales;

- à une plateforme numérique interactive permanente sur laquelle les citoyens peuvent diffuser leurs propositions et leurs idées dans toutes les langues officielles de l'Union;

- à la reconnaissance de l'équivalence de périodes d'études, et pas seulement de qualifications et de compétences professionnelles, pour pouvoir travailler dans un autre État membre;

- à un accès universel à l'internet;

- à gérer leur propre identité numérique;

- au développement de systèmes d'IA sûrs, transparents, traçables et supervisés par des humains.

La Commission est invitée à utiliser davantage les médias sociaux et les outils numériques et à mener des campagnes de sensibilisation ciblées sur les droits et les devoirs civiques découlant de la citoyenneté de l'Union.